

Mobilités des attachés

Séance du 18 avril 2019

La CAP du corps des attachés de l'Insee s'est tenue à la DG le 18 avril 2019.

Elle portait sur les affectations dans la campagne de mobilité.

La CAP a également répondu favorablement à une demande d'intégration dans le corps des attachés principaux.

Certains agents restent sans réponse et lésés dans cette campagne malgré leurs efforts pour trouver une affectation.

Plusieurs affectations sont en discussion et seront confirmées à la CAP de juillet.

La CFDT-CFTC s'est donc abstenue lors du vote sur l'ensemble des affectations.

Les affectations d'agents de catégorie B qui engendreraient une mobilité géographique doivent également être validées par la CAP compétente.

Bilan sur la campagne de mobilité

La campagne à un tour a permis une simplification de la démarche. Elle a également permis de sortir les résultats d'affectation encore plus tôt que les années précédentes.

Cependant, la CFDT-CFTC déplore le nombre trop important de fausses ouvertures de poste « pour voir » qui plombent la campagne. **Elle souhaiterait qu'une déclaration pour ceux ne souhaitant finalement pas postuler dans la campagne soit faite et permette la publication d'une liste rectificative.** Cela éviterait de démultiplier les entretiens inutiles et d'entraîner de faux espoirs. En effet, près d'un quart des agents inscrits dans la campagne ne formulent finalement pas de vœux.

Certaines difficultés à obtenir un rendez-vous pour un entretien sur les postes ouverts dans la campagne nous sont remontées. En cas de refus de la part du recruteur, le candidat peut contacter la Division Mobilités et Carrières (DMC) afin qu'elle puisse intervenir. En effet, comme celle-ci l'a rappelé à l'ouverture de la campagne, « la sélection des candidats doit se baser sur des critères objectifs en veillant à neutraliser ses éventuels stéréotypes et les situations personnelles ».

La contrainte sur le nombre de vœux à formuler (3 ou 4) dans la campagne est une contrainte forte sur les agents et n'est pas systématiquement respectée, au détriment des agents la respectant. On dénombre plus d'un quart des agents qui ne respectent pas la consigne.

Au final, à peine 2/3 des agents ayant formulé des vœux voient leur demande aboutir à une mo-

bilité. On note par ailleurs un trop grand recours à des missions pour résoudre des situations complexes parfois sur plusieurs années. Cette situation devrait pourtant relever de cas exceptionnels. La CFDT-CFTC préconise l'augmentation du nombre de transferts de postes entre établissements en lieu et place de ces missions notamment, lorsque c'est possible, au sein d'une même région.

Un nombre important de candidats sont non classés par les recruteurs. **La CFDT-CFTC demande plus de clarté sur les modalités de non-classement, et que les agents concernés soient informés des motifs fournis par le recruteur.** S'il s'agit d'un manque de qualification, un plan de formation doit être proposé aux agents via le Plan Individuel de Formation.

La CFDT-CFTC a rappelé qu'une vigilance accrue doit être portée à l'adaptation des postes et à l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap, et plus particulièrement lors des campagnes mobilités.

Les suites du dialogue social

L'administration a confirmé l'utilité de la concertation avec les organisations syndicales sur les questions de mobilité et sur la reconnaissance individuelle des agents (mobilités, promotions aux choix...).

Si la loi modifiant les compétences de la CAP est mise en place, l'administration semble ne pas pour autant remettre en cause le fonctionnement actuel. Elle envisage de conserver une concertation, même informelle, avec les élus du personnel.

La CFDT-CFTC ne peut qu'encourager l'administration à continuer sur cette voie. Elle continuera à se battre pour un dialogue social de qualité afin de continuer à défendre l'intérêt des agents de manière individuelle et collective.

Vos représentants CFDT et CFTC

Mme Prisca BLANCARD, élue CFDT-CFTC

Mme Alexandra ALBENQUE, élue CFDT-CFTC

Mme Nathalie BAILLY, Mme Chantal COCHER, Expertes pour la CFDT-CFTC INSEE.